

Enseigner, un métier de proximité

► En France métropolitaine, près d'un tiers des enseignants du premier degré public résident et travaillent dans la même commune. Globalement, la moitié travaille à moins de 13 minutes de leur domicile. Dans le second degré, le temps de trajet des enseignants est un peu plus long puisque la moitié met au moins 21 minutes à rejoindre son établissement. Dans l'ensemble, les enseignants ont un temps de trajet médian de 17 minutes, comme l'ensemble des salariés français. Compte tenu de la répartition des établissements sur le territoire, les enseignants résident dans tous types de territoire. Ils effectuent des trajets plus courts en kilomètres, mais plus longs en temps lorsqu'ils habitent dans des zones densément peuplées. Ainsi, les jeunes enseignants ont des temps de trajet plus longs que leurs aînés, notamment car ils résident plus souvent dans des zones urbaines. À Paris, les enseignants résident majoritairement dans les arrondissements périphériques lorsqu'ils travaillent dans Paris. Parmi les enseignants qui vivent à Paris et travaillent dans un département francilien, un tiers se dirige vers un établissement de la Seine-Saint-Denis.

Pascaline Feuillet, DEPP-A2, Cécile Duquet-Métayer, Malo Jouannic, DEPP-A

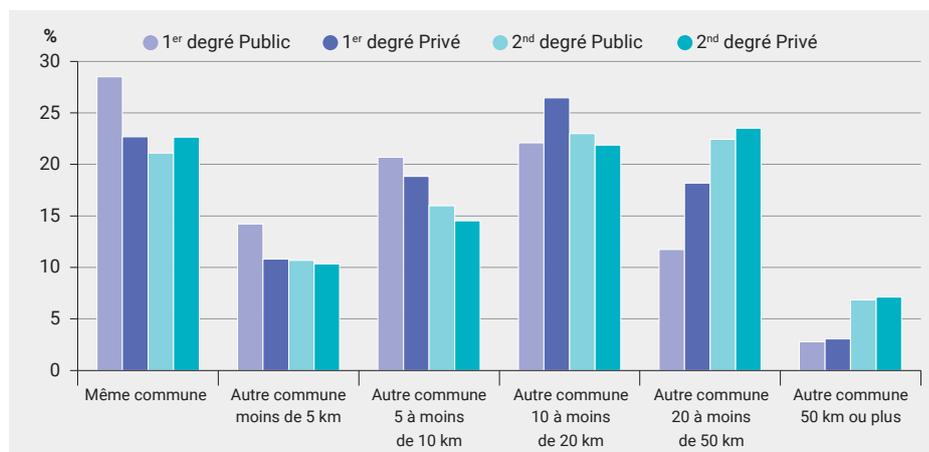
► En 2017, le trajet médian entre le domicile et le lieu de travail d'un enseignant est de 17 minutes en France métropolitaine, c'est-à-dire qu'un enseignant sur deux met moins de 17 minutes et un enseignant sur deux met plus de 17 minutes. Cette mesure est proche du dernier chiffre publié par l'Insee pour l'ensemble des salariés en France métropolitaine, soit 18 minutes en 2004 (voir « Pour en savoir plus », – figure 1). Depuis 2004, les distances domicile-travail des Français ont peu évolué, avec une légère tendance à s'éloigner de son lieu de travail et notamment une plus grande proportion de navetteurs qui se déplacent entre deux communes.

Dans cette étude, les distances sont calculées entre les hôtels de ville des deux communes, en raison des limites de l'outil utilisé. Les distances des déplacements se faisant au sein de la même commune sont donc considérées comme nulles (voir « Pour en savoir plus »).

La moitié des enseignants du premier degré public à moins de 13 minutes de leur école

Les enseignants du premier degré public sont ceux qui travaillent le plus près de chez eux : 29 % travaillent dans la commune où ils résident et 35 % vont enseigner dans une commune située à moins de 10 kilomètres de leur domicile, 14 % étant même à moins de 5 kilomètres ► figure 2. Ce sont également ces enseignants qui mettent le moins de temps pour rejoindre leur lieu de travail. La moitié d'entre eux travaillent à moins de 13 minutes de leur domicile par la route

► 2 Répartition des enseignants selon la distance domicile-travail en kilomètres, par secteur et niveau d'enseignement, novembre 2017



Lecture : 28,5 % des enseignants du premier degré public résident et travaillent dans la même commune ; 14,2 % vont travailler dans une autre commune située à moins de 5 kilomètres de leur commune de résidence.

Champ : ensemble des enseignants de l'Éducation nationale résidant et travaillant en France métropolitaine, ayant une affectation en établissement au 30 novembre 2017, effectuant une distance inférieure à 200 km.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, BSA 2017.

Réf. : Note d'Information, n° 19.27. © DEPP

en heures pleines, qu'ils résident ou non dans la commune de leur établissement. En plus de ceux qui effectuent leur trajet au sein de la même commune (soit 29 %), un quart se rend dans une commune située à moins de 15 minutes ► figure 3. Les enseignants du premier degré privé sont un peu plus éloignés de leur école que ceux du public avec un trajet médian de 17 minutes. Ils sont 20 % à mettre au moins 30 minutes à rejoindre leur école, contre 14 % des enseignants du public. Moins d'un quart des enseignants du premier degré privé reste dans la même commune pour aller travailler et 30 % vont travailler dans une commune à moins de 10 kilomètres.

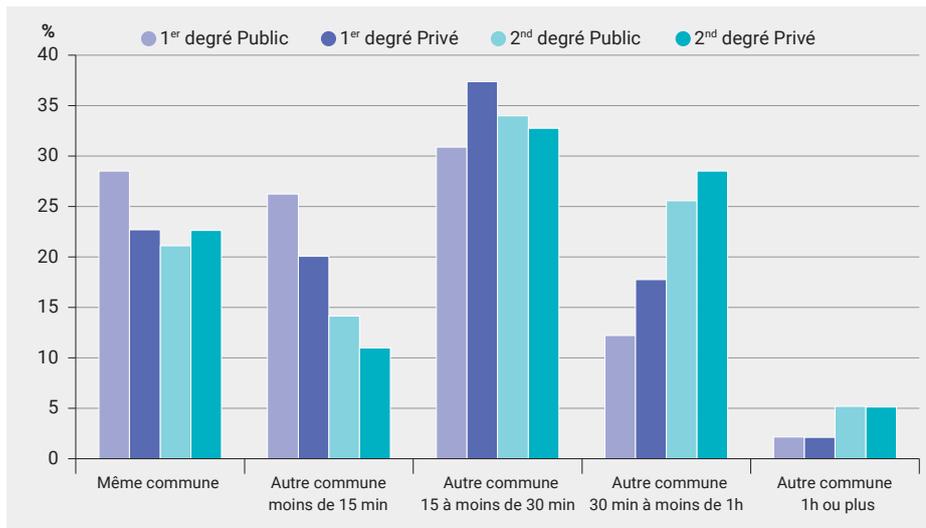
Cette proximité des enseignants du premier degré avec leur école peut s'expliquer par la répartition spatiale des établissements scolaires qui suit la concentration de la population. Les 45 400 écoles publiques, à la rentrée 2017, se répartissent sur tout le territoire, la moitié étant implantée dans des communes peu ou très peu denses. En revanche, les écoles privées sont moins représentées sur le territoire que les écoles publiques, car elles ne sont que 5 500. Ainsi, les enseignants sont plus proches de leur lieu de travail que l'ensemble des professions intermédiaires auxquelles ils appartiennent (trajet médian de 22 minutes).

Les trajets des enseignants du premier degré public se rapprochent des trajets des salariés de la catégorie des employés (trajet médian de 13 minutes) et ceux du privé des ouvriers (trajet médian de 16 minutes).

En raison du maillage territorial des établissements, les enseignants du premier degré se répartissent comme l'ensemble de la population française : en 2015, 35 % des Français résident dans une commune

densément peuplée, 30 % dans une commune de densité intermédiaire et 35 % dans une commune peu ou très peu dense ▶ **figure 4**. Les enseignants du premier degré habitent plus fréquemment dans une commune peu ou très peu dense : en 2017, ils sont 37 % dans le premier degré public et 41 % dans le premier degré privé, et moins souvent dans une commune densément peuplée (33 % dans le public et 30 % dans le privé).

► 3 Répartition des enseignants selon le temps de trajet domicile-travail en minutes, par secteur et niveau d'enseignement, novembre 2017



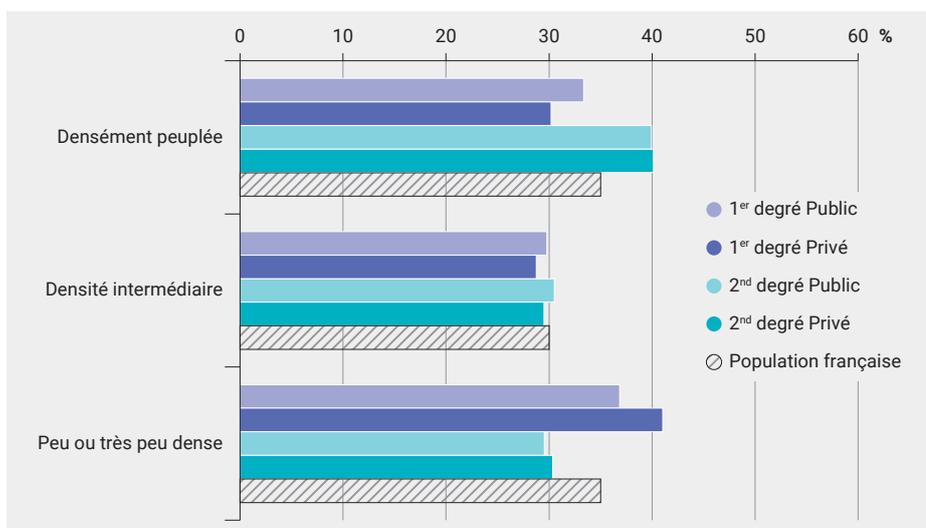
Lecture : 28,5 % des enseignants du premier degré public résident et travaillent dans la même commune ; 26,2 % vont travailler dans une autre commune située à moins de 15 minutes de leur commune de résidence.

Champ : ensemble des enseignants de l'Éducation nationale résidant et travaillant en France métropolitaine, ayant une affectation en établissement au 30 novembre 2017, effectuant une distance inférieure à 200 km.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, BSA 2017.

Réf. : Note d'Information, n° 19.27. © DEPP

► 4 Répartition des enseignants selon la densité de leur commune de résidence, par secteur et niveau d'enseignement, novembre 2017



Lecture : en s'appuyant sur les travaux d'Eurostat, la grille communale permet ainsi de distinguer les catégories de communes suivantes : les communes densément peuplées, les communes de catégorie intermédiaire, les communes peu denses ou très peu denses, regroupées ici compte tenu du nombre de communes et d'individus présents dans cette catégorie. Ainsi, 33,4 % des enseignants du premier degré public résident dans une commune densément peuplée.

Champ : ensemble des enseignants de l'Éducation nationale résidant et travaillant en France métropolitaine, ayant une affectation en établissement au 30 novembre 2017, effectuant une distance inférieure à 200 km. Ensemble de la population, France métropolitaine, 2015.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, BSA 2017. Insee, Recensement de la population (RP) 2015.

Réf. : Note d'Information, n° 19.27. © DEPP

Des enseignants du second degré plus éloignés de leur établissement

Dans le second degré, quatre enseignants sur dix habitent dans une commune densément peuplée. En effet, les établissements du second degré se retrouvent dans les zones les plus denses, en particulier les 3 600 lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les 1 500 lycées professionnels (LP). Les 7 200 collèges se retrouvent principalement dans les territoires les plus denses ou de densité intermédiaire, car ils sont plus dispersés sur le territoire. Cette répartition des établissements dans des zones plus ou moins densément peuplées influe sur les trajets domicile-travail des enseignants. Les navetteurs ont des temps de trajet plus longs en zones densément peuplées, compte tenu des vitesses de circulation réduites dans les zones urbaines dues à l'intensité du trafic routier et des encombrements. Ils perdent ainsi en temps leur avantage en termes de distance. *A contrario*, les déplacements des enseignants au sein des espaces ruraux peu denses sont plus longs en termes de kilomètres, mais pas en termes de temps par la route.

La durée médiane des déplacements domicile-établissement par la route dans le second degré est de 21 minutes en heures pleines. C'est 8 minutes de plus que pour les enseignants du premier degré. Moins d'un quart des enseignants du second degré enseignent dans un établissement situé dans leur commune de résidence. Un quart des enseignants habitent à moins de 10 kilomètres de la commune de leur établissement, 7 % se rendent dans une commune située à 50 kilomètres ou plus, soit 100 kilomètres aller-retour. À la différence du premier degré, les profils de déplacement des enseignants du public et du privé sont similaires. Les trajets des enseignants du second degré se rapprochent plutôt de ceux des professions intermédiaires (trajet médian de 22 minutes) et sont donc plus courts que ceux des cadres, leur catégorie socioprofessionnelle (trajet médian de 26 minutes). Dans l'ensemble, les enseignants ont des temps de trajets proches des catégories socioprofessionnelles où les emplois sont moins concentrés dans les grands pôles, comme le sont les emplois de cadres plus concentrés dans les espaces les plus denses.

Une plus grande mobilité de la part des enseignants les plus jeunes

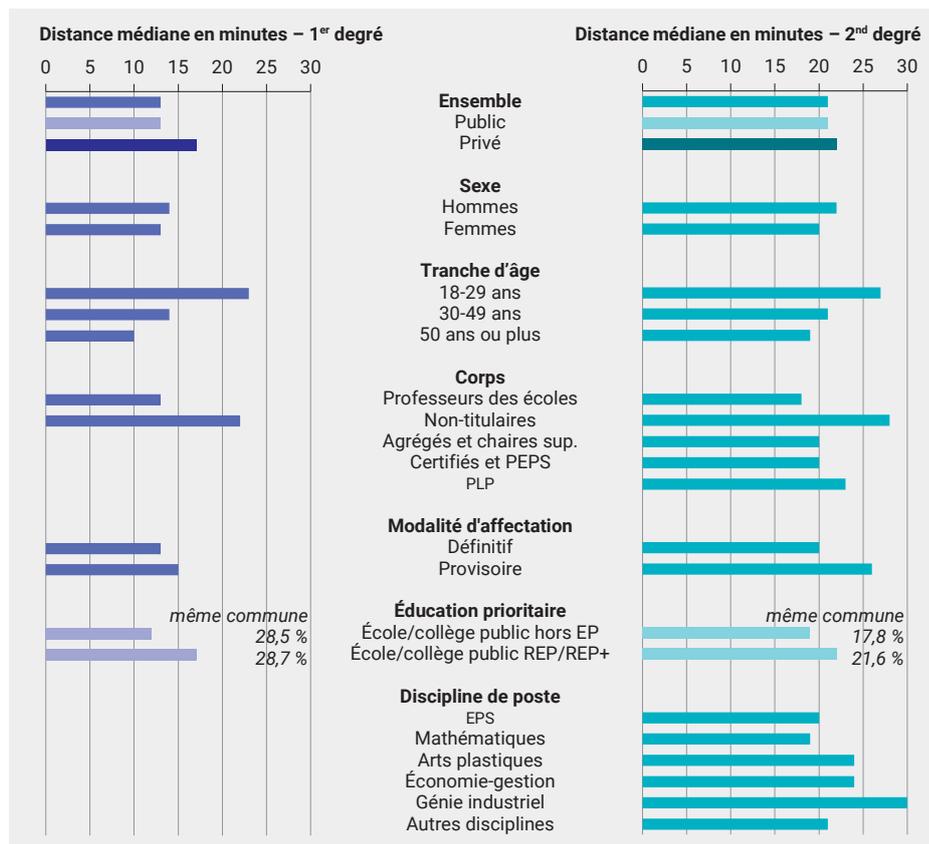
Dans le premier degré, public et privé confondus, la moitié des enseignants âgés de 18 à 29 ans travaillent à plus de 23 minutes de chez eux,

soit un trajet médian supérieur de 9 minutes aux enseignants de 30-49 ans et de 13 minutes aux enseignants de 50 ans et plus ► **figure 5**. Dans le second degré, la moitié des enseignants les plus jeunes travaillent dans une commune distante de plus de 27 minutes de celle de leur domicile, contre environ 20 minutes pour les autres tranches d'âge. Les enseignants les plus jeunes habitent plus fréquemment dans les espaces densément peuplés où la circulation est plus dense (voir « Pour en savoir plus », – **figure 6**). Ainsi, ils mettent plus de temps pour se rendre sur leur lieu de travail. Ces enseignants sont également ceux qui parcourent le plus de kilomètres pour rejoindre leur établissement avec une distance médiane de 13,6 kilomètres dans le premier degré et 14,5 kilomètres dans le second degré. (voir « Pour en savoir plus », – **figure 7**). Le temps de trajet des enseignantes est équivalent à celui des enseignants : la moitié d'entre elles mettent moins de 13 minutes par la route pour rejoindre leur école dans le premier degré (14 minutes pour les enseignants) et moins de 20 minutes dans le second degré (22 minutes pour les enseignants).

Les titulaires plus proches de leur lieu de travail que les non titulaires

Dans le premier degré, la moitié des non titulaires ont un trajet de plus de 22 minutes par la route, tandis que la durée médiane est de 13 minutes pour les professeurs des écoles titulaires. Les non-titulaires dans le second degré sont également plus éloignés de leur établissement que les titulaires. La moitié d'entre eux effectuent un trajet de plus de 28 minutes, contre 20 minutes pour les certifiés et les agrégés. Les agrégés, enseignant majoritairement en LEGT, parcourent moins de kilomètres que les autres corps enseignants du second degré pour se rendre dans leur établissement (distance médiane de 8,2 kilomètres). Les certifiés, principalement en collège, ont une distance un peu plus importante à parcourir, la moitié résidant à plus de 10,1 kilomètres de leur établissement. Les professeurs de lycée professionnel sont plus éloignés de leur lieu de travail que les autres titulaires avec une médiane de 13,5 kilomètres et 23 minutes de trajet. Ces différences reflètent donc en partie la répartition des établissements du second degré sur le territoire. Les temps de trajet des enseignants non titulaires à temps incomplet sont plus longs que pour les enseignants à temps complet (voir « Pour en savoir plus », – **figure 8**). En revanche, il y a peu de différence entre les enseignants à temps plein et à temps partiel. Les enseignants affectés provisoirement,

► 5 Temps de trajet domicile-travail médian des enseignants en minutes selon leur caractéristiques, par niveau d'enseignement, novembre 2017



Lecture : parmi les enseignants des écoles publiques hors éducation prioritaire, la moitié réside à moins de 12 minutes de son lieu de travail, l'autre moitié réside à plus de 12 minutes. Ils sont 28,5 % à résider et à travailler dans la même commune.

Champ : ensemble des enseignants de l'Éducation nationale résidant et travaillant en France métropolitaine, ayant une affectation en établissement au 30 novembre 2017, effectuant une distance inférieure à 200 km.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, BSA 2017.

Réf. : Note d'Information, n° 19.27. © DEPP

c'est-à-dire pour une durée inférieure ou égale à l'année scolaire, résident plus loin de leur établissement que ceux ayant une affectation définitive, en particulier dans le second degré. Pour la moitié, le trajet en heures pleines par la route dure plus de 26 minutes contre 20 minutes pour les autres. Ainsi, ils n'adaptent pas forcément leur domicile à leur lieu de travail. Les jeunes enseignants sont particulièrement concernés par ces affectations provisoires, ce qui peut également expliquer leurs temps de trajet plus longs.

Des temps de trajet plus longs pour les enseignants des établissements en éducation prioritaire

La moitié des enseignants en établissement classé en éducation prioritaire (REP-REP+) habitent dans une commune située à plus de 17 minutes de la commune de leur école, 22 minutes si c'est un collège. C'est un peu plus que pour les enseignants dans un établissement public hors éducation prioritaire qui font un trajet médian de 12 minutes en école et de 19 minutes en collège. Ce résultat est à mettre en regard de la localisation prépondérante

des établissements en REP-REP+ en zones densément peuplées. En effet, la distance médiane est plus basse en REP-REP+ qu'hors éducation prioritaire dans le premier degré (6,4 kilomètres contre 6,6 kilomètres), mais surtout dans le second degré (9,4 kilomètres contre 11,4 kilomètres). De plus, les enseignants en REP-REP+ résident tout aussi fréquemment dans la commune de leur établissement que les autres enseignants, voire plus souvent pour les enseignants en collège.

Les professeurs des disciplines les plus courantes travaillent plus près de chez eux

Certaines disciplines étant plus rares que d'autres, les postes sont répartis de manière différenciée sur le territoire et dans les types d'établissements. Ainsi la moitié des professeurs d'arts plastiques résident à plus de 24 minutes de leur établissement, 23 minutes pour les professeurs d'éducation musicale, tandis que la durée médiane est de 19 minutes pour les professeurs de mathématiques ou d'anglais. Elle est de 20 minutes pour les professeurs de lettres ou d'histoire-géographie. De même, pour

ce qui concerne l'enseignement professionnel, les professeurs d'économie-gestion travaillent plus près de chez eux que les professeurs de génie industriel (durée médiane de 24 minutes contre 30 minutes). En revanche, le fait qu'une discipline soit plus ou moins attractive n'a pas de lien avec la distance domicile-établissement. Ainsi les professeurs d'éducation physique et sportive (EPS), discipline très demandée au concours, effectuent un trajet équivalent à celui des professeurs de mathématiques, discipline en difficulté de recrutement.

Un tiers des déplacements domicile-travail des enseignants résidant à Paris et travaillant dans un département francilien, en direction de la Seine-Saint-Denis

Parmi les enseignants, 2 % effectuent leur déplacement domicile-travail dans Paris
 ► **figure 9.** Pour ces derniers, des temps de

trajet ont été calculés dans Paris intra-muros à pied et/ou en transport en commun à partir des adresses de domicile et d'établissement des enseignants. Ces déplacements sont plus longs que pour l'ensemble des enseignants : 22 minutes dans le premier degré public, 16 minutes dans le premier degré privé. Dans le second degré privé et public, ils mettent environ 25 minutes pour rejoindre leur établissement. Les enseignants parisiens résident majoritairement dans les arrondissements périphériques (13^e, 15^e, 18^e, 19^e et 20^e) sauf dans le 16^e où le nombre de flux entrants pour travailler est le plus conséquent. C'est également le cas des arrondissements centraux, où le nombre de flux entrants est plus important que les sortants et les intra-arrondissements. Dans les arrondissements périphériques, une grande proportion des enseignants résident et travaillent dans le même arrondissement. Les enseignants effectuant des déplacements entre Paris et Île-de-France représentent 3 % de l'ensemble des enseignants. Ils sont

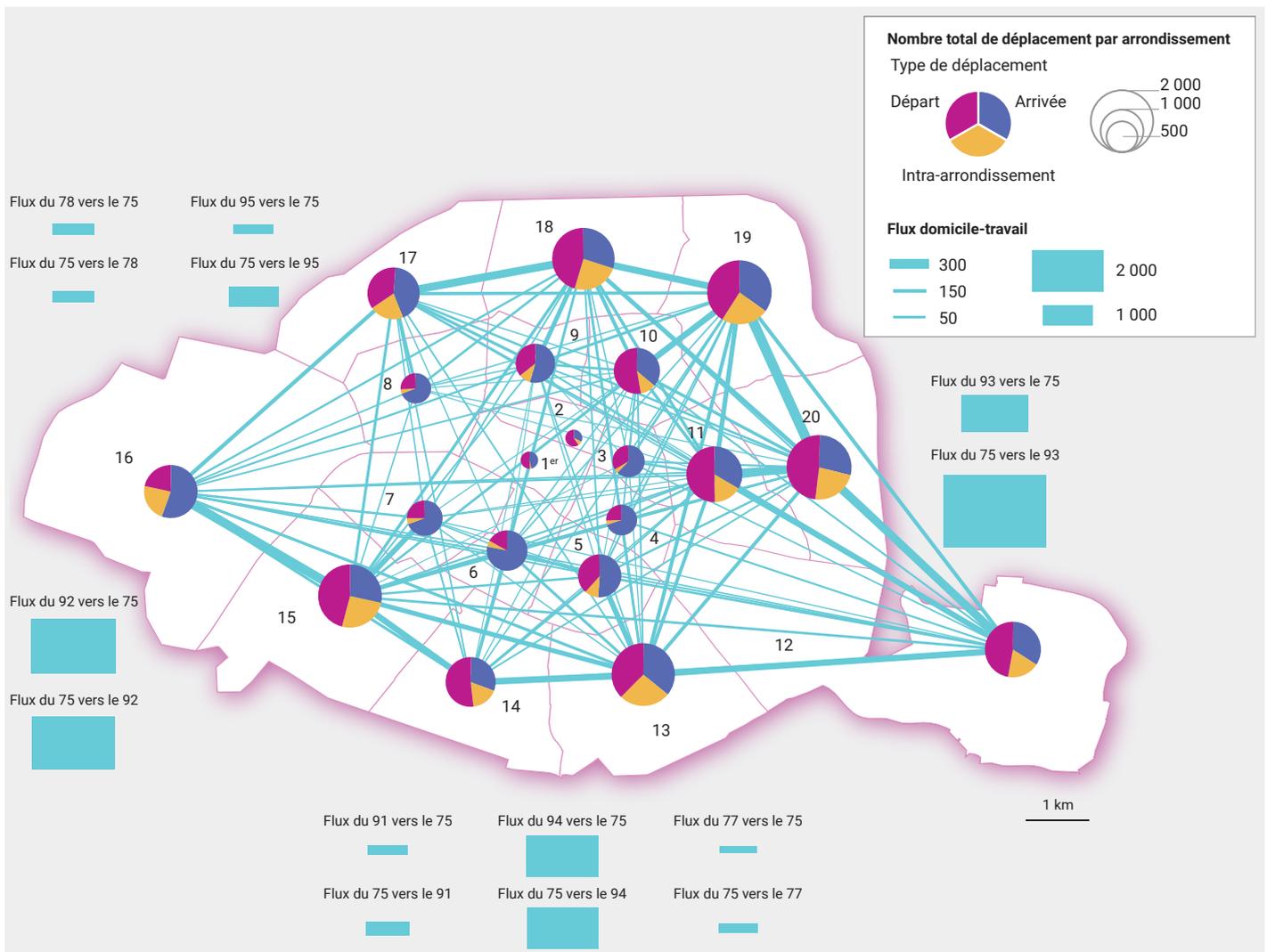
11 700 à habiter à Paris et à travailler dans un département de l'Île-de-France. 9 000 navetteurs font le chemin inverse, c'est-à-dire qu'ils résident dans un département de la petite et grande couronne et travaillent dans un établissement parisien. Sur ces 9 000, près de huit enseignants sur dix viennent d'un département de la petite couronne (92, 93 ou 94). Parmi les enseignants vivant à Paris et travaillant dans un établissement francilien, un tiers se dirigent vers le département de la Seine-Saint-Denis. Ils sont moins nombreux à travailler en grande couronne (25 %), qu'en petite couronne (75 %). ■

POUR EN SAVOIR PLUS

la Note d'Information 19.27 est en ligne sur education.gouv.fr/statistiques

Pour accéder aux **figures 1, 6, 7 et 8**, aux encadrés « **Source** », « **Champ** », « **Méthodologie** » et « **Références bibliographiques** », ou à des informations complémentaires, voir la rubrique « **Télécharger les données** : tableaux et graphiques au format XLS ».

► 9 Les déplacements des enseignants parisiens à Paris et en Île-de-France, novembre 2017



Lecture : dans le 18^e arrondissement, 937 enseignants y résident, mais quittent le 18^e pour un autre arrondissement, 522 y travaillent, mais n'y résident pas et 508 y résident et y travaillent. Par ailleurs, 3 844 enseignants résident à Paris et vont travailler dans le département de la Seine-Saint-Denis, 1 957 font le chemin inverse.
Champ : ensemble des enseignants de l'Éducation nationale résidant et/ou travaillant en Île-de-France, ayant une affectation en établissement au 30 novembre 2017, effectuant une distance inférieure à 200 km.
Source : MENJ-MESRI-DEPP, BSA 2017, IGN 2019.

Réf. : Note d'Information, n° 19.27. © DEPP